

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
-----ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER
-----CANTON
LUMBRES
-----**Délibération**
N° 2022/41**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux
le JEUDI 15 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-cinq Août
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. LELIEVRE Serge (proc. M. GUCHE Francis), Mme QUENON-VASSEUR Sophie
(proc. Mme WESTENHOEFFER Véronique), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme
SCHLEICH Ingrid), M. TEN Arnaud (proc. M. MOBAILLY Vincent)

M. EVRARD Dominique et Mme MAGNIER Juliette étaient absents aux points de
l'ordre du jour suivants :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 6 Juillet 2022.

OBJET : DÉSAFFECTATION DE L'ANCIENNE TRÉSORERIE

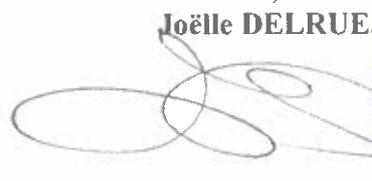
La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée
que les locaux de l'ancienne Trésorerie ne sont plus utilisés par les services de la
DGFIP depuis le 1^{er} Avril 2022.

Afin que ces locaux puissent être utilisés à des fins autres que l'accueil de public, il
y a lieu de les désaffecter.

Elle propose en conséquence que les locaux de l'ancienne Trésorerie soient
désaffectés à compter du 1^{er} avril 2022.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent à 24 voix POUR
et 3 voix CONTRE (M. GUCHE Francis, Mme MAGNIER Juliette, M. LELIEVRE
Serge) cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 16/09/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 19 SEP. 2022
et publication ou notification

du 19 SEP. 2022



Le Maire,
Joëlle DELRUE

